

*Le budget—M. R. Guay*

projets de lois, de certains de nos projets. Nous aurons le plaisir d'entendre un discours du trône en septembre. Nous aurons tout l'été pour nous promener dans nos circonscriptions, pour aller rencontrer les conseils municipaux, les chambres de commerce, les corps intermédiaires. Nous pourrions d'une façon beaucoup plus adéquate faire des suggestions au gouvernement qui a à préparer un discours du trône, qui a à préparer une session d'une année ou de 15 mois. Nous pourrions ainsi être beaucoup plus efficaces, nous pourrions représenter nos électeurs d'une façon beaucoup plus efficace et responsable, monsieur l'Orateur.

Je terminerai mes remarques en parlant d'un projet très discuté, si on a écouté encore cet après-midi la période des questions. Comme je l'ai toujours dit et comme je l'ai toujours prôné à la Chambre, j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de parler du sujet de la peine capitale qui est un sujet que l'on discute d'une façon très émotive, et je pense que l'on a déplacé vraiment la question sur la façon de discuter de la peine capitale.

On discute beaucoup plus de l'avenir ou de ce qui va arriver à celui qui a tué, du meurtrier, alors que l'on devrait, et c'est ce que je voudrais, étudier les causes qui ont conduit cette personne-là à être un meurtrier. De quoi cela dépend-il? Qu'est-ce qu'il nous faut refondre dans le domaine judiciaire? Les abolitionnistes disent très souvent: Ceux qui sont en faveur de la peine capitale sont très souvent, et je reviendrai là-dessus, au sujet de l'avortement, tout à l'heure. Ils s'exposent très souvent ces gens-là à faire pendre des innocents. Oui, très bien, monsieur l'Orateur. Mais s'il y a eu des erreurs judiciaires dans le passé, est-ce la peine, est-ce la sentence qu'il faut changer? Ou si ce n'est pas notre système judiciaire qui n'a pas permis de faire une preuve adéquate? Est-ce que ce n'est pas toute la loi de la preuve, la question du doute, est-ce que ce n'est pas tout cela qu'il nous faut réviser lorsqu'on discute de la peine capitale?

J'ai toujours dit, et je le maintiens, monsieur l'Orateur, que je serai toujours en faveur de la peine capitale. Je m'opposerai toujours à l'abolition de la peine capitale. Ce n'est pas la question de la sentence qui est à discuter à la Chambre. Je souhaite que le débat aura lieu très tôt à l'automne, lorsqu'on voudra amender la loi, et je serai l'un de ceux qui auront à prendre part à ce débat. Il nous faudra non pas discuter de ce que sera la sentence que l'on doit imposer au meurtrier, mais de toute la réforme judiciaire, de toute la réforme pénitentiaire, de toute la réforme du Code criminel en ce qui a trait, comme je le disais tout à l'heure, à la loi sur la preuve, à la question du doute, au cautionnement.

Un bill cet après-midi était déposé par un député de l'opposition sur la question du port des armes à feu. On nous avait promis toutes ces choses-là lorsqu'on a présenté le bill pour la première fois en 1967, et j'aurai l'occasion de faire l'analyse de tout cela lorsque le débat aura lieu. Je me demande quel chemin nous avons parcouru depuis 1967 jusqu'à aujourd'hui, depuis que la peine capitale est abolie, quel chemin nous avons fait dans le domaine de la réforme judiciaire, de la réforme pénitentiaire, de la réhabilitation des délinquants, de la jeunesse. Est-ce qu'on a fait beaucoup dans ce domaine-là? C'est la question que je me pose. Je ne réponds pas à cette question-là.

D'autres aussi parlent très souvent de l'avortement. Nous avons eu l'occasion tout récemment de déposer quelque chose à la Chambre. Ce sera peut-être le dernier sujet que j'aborderai cet après-midi, la question de l'avortement. Les abolitionnistes disent: C'est très drôle! La plupart de ceux qui sont en faveur de la peine capitale sont contre

l'avortement. Je suis un de ceux-là! Oui, je suis en faveur de la peine capitale et contre l'avortement, parce que, justement, on dit: «Vous voulez faire pendre un homme, vous voulez faire pendre une femme, vous voulez faire pendre quelqu'un qui a commis un meurtre, mais vous ne voulez pas laisser naître des innocents, des gens qui n'ont pas demandé à naître.» C'est entendu, monsieur l'Orateur! Mais la seule chose que je souhaiterais, à titre de député, serait comme j'ai eu l'occasion de le faire tout récemment ici sur la Colline, de prendre part à une discussion avec 4,000 ou 5,000 personnes. Ces milliers de personnes s'étaient rendues ici pour demander que la loi sur l'avortement soit modifiée afin que le mot «santé» soit défini d'une façon beaucoup plus claire, beaucoup plus nette, beaucoup plus précise, parce qu'aujourd'hui, nous avons abusé de cette définition-là. Ce qu'il nous faudra faire, ce sera d'amender le Code criminel.

J'ai eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises avec le ministre de la Justice (M. Lang) lorsque j'étais son secrétaire parlementaire, et il me semble que ce serait très simple, et que tous les partis de la Chambre pourraient consentir à ce qu'un débat très court ait lieu sur l'avortement, pour que nous puissions modifier la loi afin qu'elle soit mieux comprise et surtout mieux appliquée. Au fait, la loi n'est pas permissive, elle ne permet pas l'avortement, la loi définit et doit définir les cas et les circonstances dans lesquelles un avortement pourrait être pratiqué. C'est tout simplement cela que la loi dit, et j'aurai l'occasion plus tard, lorsque ces deux questions qui me touchent énormément reviendront, à l'automne, je le souhaite, ou tout au moins le plus tôt possible, d'être beaucoup plus explicite. J'ai voulu durant ce court exposé, monsieur l'Orateur, être le plus positif possible.

[Traduction]

**M. James Gillies (Don Valley):** Monsieur l'Orateur, le commentaire qu'on entendait le plus souvent avant la présentation de l'exposé budgétaire manqué du 23 juin, c'était que l'économie canadienne était probablement à son plus mal depuis la crise. Or, le budget nous a donné bien peu de raisons de modifier ce point de vue. Non seulement le chômage est-il très élevé, mais il s'accroît et l'inflation intérieure ne baisse pas aussi rapidement que celle de nombreux autres pays, surtout nos partenaires commerciaux. Les exportations sont à la baisse et en raison des coûts intérieurs élevés, les importations remplacent beaucoup de biens canadiens sur nos marchés. Le résultat net se traduit dans notre balance des paiements par le déficit le plus considérable que nous ayons connu ces dernières années.

Il s'ensuit que notre dollar flottant fléchit et même si le gouvernement l'a un peu protégé grâce à l'intérêt provenant du compte de compensation des devises étrangères, la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain est à la baisse. Le prix de nos importations monte, contribuant ainsi à l'inflation, et la dévaluation du dollar n'est pas de nature à accroître nos exportations. Bien au contraire, la dévaluation entraîne fatalement la hausse des coûts qui provoque la baisse des exportations, comme la Grande-Bretagne l'a constaté dans toute son horreur.

Tel était le triste tableau de l'économie canadienne le 23 juin 1975 et tous les conseils qu'on semble avoir prodigués au ministre des Finances (M. Turner) reviennent à dire qu'il ne devrait rien faire du tout. C'est apparemment le conseil qu'il a suivi. Le budget actuel ne constitue-t-il pas l'acte d'accusation le plus grave jamais porté contre un ministre des Finances dans toute l'histoire du Canada? Au